



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le secrétariat

Direction Générale de
la Prévention des Risques

COMMISSION INTER-FILIERES

DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

DU JEUDI 7 MAI 2026

RELEVÉ DE DECISIONS

Ordre du jour

- 1. Avis sur la demande d'agrément de la société CITEO PRO en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
- 2. Avis sur la demande d'agrément de la société LEKO PRO en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
- 3. Avis sur la demande d'agrément de la société TWICE en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels*
- 4. Avis sur le projet de décret relatif à la responsabilité élargie du producteur pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment*
- 5. Avis sur le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment annexés à l'arrêté ministériel du 10 juin 2022*

1) Avis sur la demande d'agrément de la société CITEO PRO en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Après que les représentants de la société CITEO PRO ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

Avis sur la demande d'agrément de la société CITEO PRO en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Avis favorable

- Pour : 16
- Contre : 6
- Abstention : 1

2) Avis sur la demande d'agrément de la société LEKO PRO en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Après que les représentants de la société LEKO PRO ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

Avis sur la demande d'agrément de la société LEKO PRO en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Avis favorable

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 6

3) Avis sur la demande d'agrément de la société TWIICE en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Après que les représentants de la société TWIICE ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, leur demande d'agrément et au regard des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous (*vote à bulletin secret*).

Avis sur la demande d'agrément de la société TWIICE en tant qu'éco-organisme pour la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les professionnels

Avis favorable

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 6

4) Avis sur le projet de décret relatif à la responsabilité élargie du producteur pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment

Les représentantes de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, le projet de décret relatif à la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

A la suite des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

Avis sur le projet de décret relatif à la filière à REP des PMCB

Avis favorable

- Pour : 12 (2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 ALLIANCE RECYCLAGE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL)
- Contre : 10 (2 AMF, 1 ADCF, 1 ARF, 1 ZWF, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 FNE, 1 CFESS, 1 FEI, 1 RCUBE)
- Abstention : 1 (Président)

5) Avis sur le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment annexés à l'arrêté ministériel du 10 juin 2022

Les représentantes de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) ont présenté, à l'aide d'un Powerpoint, le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) annexés à l'arrêté ministériel du 10 juin 2022.

A la suite des échanges entre les membres, le président a sollicité l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

Avis sur le projet d'arrêté modifiant les cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à REP des PMCB annexés à l'arrêté ministériel du 10 juin 2022.

Avis favorable

- Pour : 12 (2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 ALLIANCE RECYCLAGE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL)
- Contre : 10 (2 AMF, 1 ADCF, 1 ARF, 1 ZWF, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 FNE, 1 CFESS, 1 FEI, 1 RCUBE)
- Abstention : 1 (Président)

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES* A LA REUNION

** Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

Président

M. VERNIER

1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP

Mme D'ENFERT (MEDEF)*, représentée par Mme FUSSLER (suppléante)

M. JOGUET (MEDEF) *, représentée par Mme FUSSLER (suppléante) pour les points 4 et 5 de l'ordre du jour

Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)

Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME)

Mme KETTERER (AFEP)

2°-Collège des collectivités territoriales

Mme FRANCOIS (AMF)*, représenté par M. GUINAUDIE (titulaire)

M. GUINAUDIE (AMF)

Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF)

M. BUF (ARF)*, représentée par Mme. BEGORRE-MAIRE (titulaire)

3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

M. JUGANT (FNE)

M. FAURE (ZWF)*, représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

M. CONDAMINE (AMIS DE LA TERRE)*, représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

Mme MEDIEU (CFESS)*, représenté par M. JUGANT (titulaire)

4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire

Mme WEBER (CME)

M. EXCOFFIER (FEDERREC)*, représenté par M. BURNAND (suppléant)

M. BORDAT (ALLIANCE RECYCLAGE)

Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI)

M. VARIN (RCUBE)*, représenté par M. RENAI (suppléant)

5°-Collège de l'Etat

- DGPR

- DGE

- DGCL

- DGCCRF*, représentée par la DGE